

# Rue89 Strasbourg

## En Croatie, un réfugié kurde strasbourgeois risque l'extradition vers la Turquie

Pendant un voyage en Croatie, Tamer Yilmaz, réfugié politique kurde vivant à Strasbourg, a été arrêté pour être renvoyé en Turquie. Détenu depuis 40 jours, il est en grève de la faim pour protester contre son extradition.

★ Édition abonnés

Roni Gocer

Publié le 12 mars 2024 · Imprimé le 12 mars 2024 à 13h54 · ⌚ 4 minutes





« Désormais, ça fait plus de quarante jours. Plus de quarante jours que je me retrouve seule dans une maison vide, complètement perdue. » Comme un réflexe physique, Hatice se tord les mains en racontant son calvaire. Depuis le 27 janvier, son conjoint, Tamer Yilmaz, est en détention provisoire en Croatie. Malgré son statut de réfugié politique en France, il a été arrêté à un poste-frontière et risque d'être extradé vers la Turquie.

Parti pour des vacances, le couple découvre à son arrivée dans le pays des Balkans que la Turquie a émis une fiche Interpol concernant Tamer Yilmaz. L'État turc lui reproche sa proximité avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), une organisation armée indépendantiste, considérée comme terroriste par la Turquie. Plus spécifiquement, il est accusé d'avoir incendié plusieurs véhicules dans la ville turque d'Izmir pour le compte du PKK en janvier 2008. Des faits qu'il nie catégoriquement mais pour lesquels il a été condamné par contumace à une peine de 9 ans de prison.

## Fiché par Interpol pour des voitures brûlées

Arrêté une première fois après avoir participé à une manifestation kurde, Tamer – qui préfère se faire appeler par le prénom kurde Roni – était sorti au bout de cinq mois contre un accord avec les autorités turques. En échange de sa libération, ce dernier assure avoir promis de servir d'indicateur aux services de renseignement turcs. Mais dès qu'il en a l'opportunité, Tamer Yilmaz s'enfuit et prend la route de l'exil. En 2013, il finit par se retrouver à Erbil, capitale du Kurdistan irakien, où il rencontre Hatice. « On se rencontre dans un camp kurde, on décide rapidement de vivre ensemble en ville, puis de partir du pays. »

Après un parcours d'exil sinueux, le couple s'installe à Strasbourg en 2018, et Tamer Yilmaz formule immédiatement une demande d'asile. Il obtient le statut de réfugié politique en juin 2022. Deux ans plus tard, les conjoints décident de partir en vacances en Croatie.

Partis en voiture depuis Strasbourg le 26 janvier, en compagnie du frère d'Hatice (de nationalité française), ils traversent plusieurs frontières sans encombre, jusqu'à celle de la Croatie. Là-bas, des agents font signe à la voiture de se ranger sur le côté puis, après un premier contrôle, demandent à Tamer de les suivre. *« Pendant ce temps-là, on nous donne l'ordre d'attendre sans sortir du véhicule, pendant six heures. C'est comme une garde à vue dans la voiture »*, raconte Hatice, qui ne réalise pas tout de suite la gravité de la situation :

*« C'était catastrophique, on ne se comprenait pas du tout avec les agents. On essayait de savoir ce qu'il se passait, en apprenant quelques mots de croate avec Google traduction. Finalement, j'insiste pour aller aux toilettes et on me laisse sortir. Comme mon frère est français, on appelle l'ambassade de France et à partir de ce moment là, on a le droit de partir. Sauf que nous, nous voulons repartir à trois, nous demandons où est Tamer. Là, les Croates se fâchent et nous hurlent dessus, en nous intimant l'ordre de partir.*

*Hatice Yilmaz*

Une fois placé en détention provisoire, on présente à Tamer Yilmaz sa fiche Interpol. Il conteste les accusations de l'État turc, en niant tout lien avec le PKK. Pour sa conjointe, il paye son engagement militant, auprès d'organisations luttant pour les droits des kurdes en Turquie. Dans cet imbroglio juridique international, Hatice se bat pour rendre la situation plus lisible. Après avoir payé 4 000 euros à une avocate croate sans résultat tangible, elle a engagé un avocat strasbourgeois, M<sup>e</sup> Julien Martin.

## Une tactique classique de la Turquie

*« En prononçant des peines lourdes et en émettant une fiche Interpol pour un délit de droit commun (brûler une voiture, NDLR), la Turquie utilise une de ses tactiques fréquentes pour mettre en échec ses opposants »*, estime M<sup>e</sup> Julien Martin. *« Ce qui est exceptionnel dans ce dossier, c'est qu'il est placé en détention pour une extradition qui ne peut pas avoir lieu, sinon elle violerait la Convention européenne des droits de l'Homme. »*

L'avocat strasbourgeois juge que l'extradition de son client serait contraire à l'article 3 de la Convention, puisqu'elle exposerait son client *« à des traitements humains*

*dégradants ».* « *C'est aussi une atteinte à la convention relative au statut des réfugiés, puisque M. Yilmaz bénéficie du statut de réfugié politique. Son extradition ne pourrait se justifier que s'il avait commis des crimes extrêmement graves, comme des crimes de sang.* »



Julien Martin, avocat spécialisé en droit des étrangers.

## 40 jours insoutenables

L'avocat a saisi d'abord la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour une demande de mesures provisoires – une procédure similaire à un référé – en demandant la libération immédiate de son client. Il est débouté. « *La cour a expliqué que ma demande était trop prématurée, qu'il fallait attendre la fin du délai de quarante jours pour que la justice croate se prononce sur l'extradition (qui ne sera réellement décidée qu'après l'examen de la requête turque, NDLR). Même si les Croates le libèrent, j'attaquerais la Croatie devant la CEDH pour la détention arbitraire que mon client a subie.* »

Le délai fixé par la Croatie aux autorités turques pour fournir des éléments sur l'extradition – quarante jours – a pris fin le jeudi 7 mars. Mais pour l'instant, la situation de Tamer Yilmaz reste floue. « *Il est très faible depuis sa grève de la faim* », explique Hatice. « *On ne peut se parler que quelques minutes au téléphone, mais à chaque fois il m'inquiète. Il me raconte la façon dont il est maltraité en prison.* »

### **Cet article vous a plu ?**

Rue89 Strasbourg est un média indépendant publiant des enquêtes financées par les abonnements. Pour soutenir notre travail, abonnez-vous.

**Je m'abonne**



## Retrouvez cet article sur Rue89 Strasbourg !

<https://www.rue89strasbourg.com/croatie-refugie-kurde-risque-extradition-296132>

**1 commentaire posté en ligne**

À propos de l'auteur de l'article :



**Roni Gocer**

Nouvelle tête à Rue89 Strasbourg. Notamment en charge de la politique locale.